

Bulletin d'information

Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs



Mot de la mairesse

Février 2022

Bonjour,

Recensement 2021 : Bonne nouvelle ! Selon les données du recensement 2021, la population de l'Île s'est accrue de **97.2%** par rapport au recensement 2016. Officiellement, nous sommes passés d'une population de **36** résidents à **71** résidents. Cette augmentation est principalement due à des changements d'adresse de résidents vivant déjà sur l'île. Quelques résidents de longue date et de nouveaux résidents se sont aussi installés de façon permanente sur l'île ce qui nous a permis d'augmenter le nombre de personnes présentes sur l'île en hiver.

Rénovation de toiture : Nous avons confié le mandat de rénovation pour les toitures du bureau municipal et du hangar à l'entreprise **Construction Marc Bolduc inc.** de Lévis. Pour réaliser les travaux, nous avons dû adopter le règlement d'emprunt 192 pour assumer la partie des travaux non financée. Nous sommes en attente d'une réponse du MAMH, à ce sujet. Les travaux à réaliser sont des travaux essentiels pour la préservation de ces bâtiments.

Décès d'un de nos résidents : Je tiens à souligner avec tristesse le décès de M. Paul Deschênes, un résidant qui a passé une partie de sa vie à s'impliquer pour la communauté de l'île notamment au sein de la Fabrique et de la CPICIV. C'était un grand travailleur et un amoureux de l'île très apprécié. Nous offrons nos sincères condoléances à Madeleine, son épouse, et aux membres de sa famille.

Louise Newbury



PONT DE GLACE

Votre sécurité nous tient à cœur.

Pour votre sécurité et notre tranquillité, nous vous invitons à respecter en tout temps les consignes de fermeture du pont. Lorsque le chemin balisé est fermé, c'est qu'il a fait l'objet d'une validation, le matin même, et qu'il n'a pas été jugé suffisamment sécuritaire pour permettre aux gens de traverser. Souvent la glace n'a pas la capacité portante requise et le point faible se situe surtout dans la portion du chenal.

Nous sommes dans une période de la saison où les conditions de glace changent très rapidement et malgré certaines nuits plus froides, la glace est plus mince, moins dense, elle se forme lorsqu'il fait plus froid, mais plus difficilement, et elle fond très rapidement, dès que la température remonte un peu.

Précautions avant de traverser :

Se référer, en tout temps, à l'affiche de fermeture à la tête du pont et aux informations diffusées sur la ligne info-transport de la Municipalité au **418-898-3287**.

Décisions du Conseil

Travaux de rénovation des toitures du bureau municipal et du hangar

- **Résolution numéro 22.02.12.06**
Octroi du contrat de réfection des toitures du bureau municipal et du hangar à l'entreprise **Construction Marc Bolduc inc.** au montant de **143 220,91\$**, incluant les taxes applicables. Cependant l'octroi du contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 192, par le MAMH.
- **Résolution numéro 22.02.12.07**
Adoption du règlement d'emprunt 192 décrétant un emprunt de 70 000\$ pour le financement de la partie non subventionnée des travaux de rénovation à la toiture du bureau municipal et du hangar.

Code d'éthique et de déontologie des élus-es

- **Résolution numéro 22.02.12.08**
Adoption du règlement numéro 193, règlement édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.

Parc côtier Kiskotuk, contribution annuelle

- **Résolution numéro 22.02.12.09**
Adoption d'une participation financièrement au développement du parc côtier Kiskotuk pour un montant forfaitaire annuel de 1 000\$.

Rapport d'activités en prévention des incendies pour la MRC de Rivière-du-Loup

- **Résolution numéro 22.02.12.10**
Adoption du rapport annuel d'activité des incendies à remettre à la MRC de Rivière-du-Loup.

Équipement de bureau

- **Résolution numéro 22.02.12.11**
Pour assurer la polyvalence au niveau de l'administration municipale, autorisation d'un budget maximum de 400\$ pour l'achat d'une imprimante couleur, format lettre et légal avec option de numérisation et de photocopieur pour le bureau de la directrice générale adjointe lorsqu'elle travaille à distance.

Achat et épandage d'abat-poussière

- **Résolution numéro 22.02.12.12**
Adoption de la soumission de l'entreprise Sel Ice Cat inc pour l'achat et l'épandage d'un abat-poussière de chlorure de calcium liquide 35 % de concentration au coût de 0,430 \$/litre, taxes applicables en sus.

Urbanisme

- **Résolution numéro 22.02.12.13**
Adoption d'une demande de permis pour la rénovation des toitures de trois bâtiments secondaires situés au 7301, chemin de l'Île.

Trésorerie

- **Résolution numéro 22.02.12.14**
Adoption des comptes du mois au montant total 51 276.84 \$ tels que présentés. Les salaires nets représentent 5 014.55 \$, les dépenses autorisées par le directeur général, conformément au règlement numéro 160, représentent 26 981.61 \$, les dépenses non compressibles au montant de 19 280.68 \$ et autorisées par résolution au montant de 4740.41 \$.

Bulletin d'information

Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Le coin des bibliophiles

Exposition

Deux nouvelles expositions sont en place jusqu'à la mi-avril. La première est installée dans la section des livres pour adultes et présente dix-huit portraits réalisés par Gilbert Delage lors de ses nombreux séjours en Inde. La seconde est présentée dans la grande salle et permet de découvrir dix dessins de Gilles Carle, des autoportraits et des portraits de Chloé Ste-Marie. Vous pouvez aussi voir quelques photos des deux expositions dans l'espace de la bibliothèque du site de la Municipalité.

Club de lecture

En conformité avec les nouvelles directives de la santé publique, les activités du Club de lecture peuvent reprendre. La prochaine rencontre se tiendra le mardi 1er mars, à partir de 19 h. Claude Daoust animera les échanges alors que la musique de Miles Davis agrémentera la soirée. Claude invite celles et ceux qui le voudront à noter quelques phrases significatives (ou paragraphes) tirés du livre *Petit traité sur le racisme* de Dany Laferrière pour un partage convivial.

La dernière discussion du Club aura lieu en avril et traitera de l'essai *Le Rêve de Champlain* de David Hackett Fischer.

Animations de la semaine de relâche

Le réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent propose trois plages d'animations d'Heure du conte, offertes via zoom, et auxquelles vous pouvez accéder gratuitement. Pour ce faire, vous n'avez qu'à nous contacter à biblio.douleurs@crsbp.net et un lien web associé au conte de votre choix vous sera transmis. Vous pourrez profiter des animations, confortablement installé à la maison. Les Heures du conte seront menées par Anne-Marie Villemaire, animatrice du club de lecture de l'été 2021 et d'activités ponctuelles pour le Réseau BIBLIO-BSL.

Voici le calendrier 2022, c'est tout à fait gratuit !

Date	Heure	Titre de l'œuvre	Auteur(s) / Illustrateur(s)	Éditeur	Âges	Couverture
Dimanche 27 février	18h30	La tribu qui pue	Magali Le Huche et Élise Gravel	la courte échelle	5-12 ans	
Mardi 1 mars	10h	La ferme de la Haute-Cour. La vache qui voulait faire sa place	Carine Paquin, Laurence Dechassey	MICHEL QUINTIN	4-12 ans	
Vendredi 4 mars	10h	Le petit chevalier qui défendait son royaume	Gilles Tibo, Geneviève Després	SCHOLASTIC	4-12 ans	

Bulletin d'information

Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Demandes spéciales

En tout temps, vous pouvez transmettre vos demandes spéciales à biblio.douleurs@crsbp.net. Si vous avez des idées pour des activités à proposer pour l'été 2022, n'hésitez pas à nous en faire part.

Louise Alain et le Comité de bibliothèque

*** Horaire de la bibliothèque :
Les mardis, de 13 h à 15 h

Archives photos de l'île Verte

Vous avez en main des trésors de photos de bâtiments, de chaland, de famille ou autres sujets qui racontent l'histoire de l'île Verte? La CPICIV, en collaboration avec M. Robert Desrosiers, a décidé de constituer une banque de photos anciennes qui seront par la suite rendues accessibles à chacun d'entre vous via à un service en ligne. Pour les personnes intéressées, transmettre vos photos à M. Robert Desrosiers à l'adresse courriel suivante : romans@videotron.ca. Pour ceux qui n'ont pas accès à un scanner, nous contacter et nous ferons le nécessaire pour numériser vos photos.



Bulletin d'information
Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Corporation des maisons du phare

La saison 2022 à la Station du Phare de l'île Verte

Comme partout ailleurs, la Corporation des Maisons du Phare (CMP) a sérieusement été affectée par la pandémie de COVID-19. De concert avec la Municipalité de nouvelles stratégies ont été mises en place pour poursuivre la mission de mise en valeur du patrimoine de la Station du Phare de l'île Verte dans le contexte pandémique.

Les deux dernières saisons ont apporté leur lot de défis et de déceptions, mais elles ont quand même été riches en initiatives, en réalisations, en apprentissages et en réflexion et permettent de proposer des scénarios prometteurs pour la saison 2022.

Même en temps de pandémie, la **Municipalité** a été en mesure d'entreprendre des travaux majeurs d'entretien grâce à des programmes de subventions comme le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), le fonds de soutien à la ruralité par le biais de la MRC, le programme national de partage des frais pour les bâtiments patrimoniaux de Parc Canada et grâce également à un fonds de la Municipalité constitué par une redevance prélevée auprès des visiteurs sur le traversier :



- Restauration de la tour du Phare (2020-2021) ;
- En 2020-2021, restauration de l'enveloppe de la Maison du gardien (recouvrement, ouvertures)
- Restauration de l'enveloppe de la Maison de l'assistant-gardien pour 2022 ;
- Adoption d'un plan pour restaurer la Cabane du criard et la Cabane à huile dont les travaux sont aussi planifiés pour 2022.

En 2020, en pleine pandémie, les règles de santé publique nous ont obligés à suspendre nos activités de location saisonnière en mode auberge, compte tenu des installations sanitaires inadéquates. C'est alors que nous avons eu l'idée d'une offre alimentaire sur le site de la Station du phare, dans un local sous-exploité, le pavillon Lafrance. Nous avons lancé le projet pilote du Comptoir gourmand qui nous a permis d'évaluer le potentiel de cette offre importante pour l'île.

Par la suite, nous avons pensé louer la maison du gardien comme maison de tourisme à des bulles familiales. La Maison de l'assistant ne se prêtant pas à ce moment à la location a été mise à la disposition des entrepreneurs et du personnel du Comptoir gourmand.

En 2021, les directives de la santé publique ne permettant toujours pas d'offrir la location en mode auberge, il a été décidé de :

- Louer à la semaine les deux maisons à des groupes-bulle/familles en y faisant des améliorations locatives (retouches de peinture et réaménagement intérieur dans les deux maisons);
- Compte tenu de la disparition des deux autres offres de restauration de l'Île, ouvrir à nouveau le Comptoir gourmand après avoir amélioré l'équipement de cuisine par l'installation du gaz et d'une ventilation adéquate ;

Bulletin d'information

Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

- Participer au fonctionnement du musée du Phare sans qu'il soit possible de visiter la tour (COVID et travaux de rénovation en cours). Jean Cloutier a installé partiellement sa collection et formé la guide qui était responsable des visites. L'accueil pour la visite du musée a été placé dans la Cabane du criard.

Pour la saison touristique 2022, la CMP se fixe les objectifs suivants :

- Organiser l'hébergement en tenant compte des contraintes occasionnées par la pandémie ;
- Adapter l'initiative du Comptoir gourmand aux attentes de ses clients tout en s'assurant de sa viabilité économique ;
- Promouvoir l'histoire du Phare et sa richesse patrimoniale ;
- Coopérer avec la Municipalité pour aménager et entretenir le site et ses bâtiments dans le respect du statut patrimonial de la Station du Phare.

Hébergement : Cette année encore, les maisons seront louées à la semaine durant la haute saison et s'ajoutera aussi la possibilité de les louer pour de plus courts séjours en dehors de la haute saison.

Les travaux réalisés par la Municipalité sur la Maison du gardien et ceux qui se feront en 2022 sur la Maison de l'assistant-gardien ainsi que les améliorations intérieures faites par la CMP permettent de justifier une augmentation du prix des locations.

Malgré les limitations des semaines de location de la Maison de l'assistant-gardien occasionnées par les travaux, les prévisions budgétaires de l'hébergement pour 2022 sont encourageantes.

Comptoir gourmand : L'ouverture du Comptoir gourmand est souhaitée, mais son organisation doit être différente de celle adoptée lors du lancement du projet pilote 2020-2021, étant donné les résultats financiers décevants :

- La rémunération et les dépenses du comptoir doivent être établies en fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires ;
- Le système d'approvisionnement doit adopter une politique d'achat local ;
- Le menu sera simplifié ;
- Le système de caisse doit être amélioré pour la gestion des ventes et des approvisionnements.

Musée du Phare de l'Île :

Considérant l'importance de maintenir un volet muséal à la Station du phare, il serait intéressant de revitaliser l'expérience des visiteurs. Dans cet esprit, il faudra savoir adapter la mise en valeur en fonction des différents publics, de leurs attentes et de leurs habitudes. Les résidents, touristes, excursionnistes, visiteurs d'un jour, usagers de la plage, familles, jeunes et aînés, doivent être interpellés par les activités d'interprétation et d'animation.

2022, une année de relance !

Si la pandémie nous a forcé à nous réinventer au cours des deux dernières années, le chemin parcouru depuis a ouvert de nouvelles avenues tant pour répondre à de nouveaux besoins pour la population de l'île que pour la mise en valeur de ce site exceptionnel. Les membres de la CMP tiennent à rappeler leur engagement à travailler activement, en concertation avec la Municipalité, à la vocation récréotouristique de la Station du Phare ainsi qu'à la conservation et à la mise en valeur de ce site patrimonial.

Louise Alain, Johanne Barette, Anne Bérubé, Zoé Black, André-Pierre Contandriopoulos, Noëlle Sorin, Colin Surprenant.

Sûreté du Québec



MARS « Mois de la prévention de la fraude »

En mars de chaque année, la prévention de la fraude est mise à l'honneur. Il est donc impératif pour moi de vous sensibiliser et vous donner des conseils de sécurité. Personne n'est à l'abri de la fraude, peu importe son âge, son niveau d'éducation ou son lieu de résidence. Cependant, la plupart des fraudes peuvent être évitées en étant informées et ainsi mieux pouvoir les identifier et se protéger efficacement.

La fraude se définit comme étant un acte criminel pour lequel une personne soutire à une autre personne des biens, des services ou de l'argent par supercherie, mensonge ou autres moyens.

Que ce soit par internet ou bien par téléphone, les informations recherchées pour le vol et la fraude d'identité sont les mêmes ;

- Nom complet
- Date de naissance
- Numéro d'assurance sociale
- Adresse intégrale
- Nom d'utilisateur et mot passe pour les services en ligne
- Données de cartes de crédit
- Numéro de comptes bancaires
- Numéro passeport



Comment vous protéger :

Ne jamais divulguer des renseignements personnels ou financiers par courriel, sur les médias sociaux ni par téléphone.

- Vérifier vos états financiers fréquemment.
- Vérifier votre dossier de crédit (Équifax ou Trans-Union Canada).
- Prenez des mots de passe sécuritaire en évitant des mots communs et en y insérant des caractères spéciaux.
- N'écrivez votre mot de passe nulle part et ne jamais divulguer et partager votre mot de passe à personne.

Une fraude répandue est l'hameçonnage qui consiste à créer des courriels, texto ou des pages Web qui sont des répliques de sites et d'entreprises réels et légitimes (Institutions financières, organisme gouvernemental).

Les institutions financières ne communiqueront JAMAIS avec vous par courriel pour obtenir vos renseignements personnels. Si vous pensez que c'est un message plausible, veuillez contacter l'institution ou la compagnie avec le numéro que vous possédez déjà (ex. : numéro au verso de votre carte bancaire).

Bulletin d'information Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Sûreté du Québec (suite)

La fraude marketing de masse, consiste à la vente de produits ou de services de tout genre, mais le message véhiculé par le vendeur est faux. L'information donnée au client est délibérément trompeuse, ou la compagnie n'a pas l'intention de respecter son engagement envers son client. Par exemple, on vous dit que vous avez gagné un prix, mais pour le recevoir vous devez fournir vos informations personnelles. Ce type de fraude peut survenir par messagerie texte, par courriel, par téléphone et même par courrier.

- Ne dépensez pas d'argent pour recevoir un prix. Au Canada, les prix sont toujours gratuits.
- Ne payez pas pour des produits ou services avant de les avoir reçus lorsque quelqu'un vous sollicite.
- Avant de faire un don de charité, vérifiez que l'organisme de bienfaisance est enregistré auprès de l'agence du Revenu du Canada ou contacter l'organisme local.

Si toutefois malgré votre prudence vous êtes victime de fraude il est très important de le signaler à :

- Votre entourage : afin de les sensibiliser à la fraude et les protéger.
- Centre antifraude du Canada : pour contribuer à la sensibilisation du public.
- Les policiers : pour permettre d'établir un portrait juste de la criminalité et d'allouer les effectifs nécessaires à la lutte aux fraudes.
- Les institutions visées (comme votre caisse) : pour qu'elles prennent les mesures nécessaires.

Comment le signaler :

- Sûreté du Québec : **310-4141** ou ***4141** (cellulaire)
- Centre antifraude du Canada : **1-888-495-8501**



Dave Ouellet, sergent

Coordonnateur des relations communautaires

Poste de la MRC de Rivière-du-Loup,

Sûreté du Québec

Bureau 418-862-6303, poste 209

www.sq.gouv.qc.ca

« Notre engagement, votre sécurité »